



Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2022
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-quatrième session

28 février-3 mars 2023

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises pour examen et décision : données
et indicateurs relatifs au Programme de développement
durable à l'horizon 2030**

Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

Note du Secrétaire général

* [E/CN.3/2023/1](#).



Résumé

Conformément à la décision 2022/324 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable concernant les travaux menés aux fins de la mise en application du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans son rapport, le Groupe d'experts décrit les activités menées en 2022 en application de la décision 53/101 de la Commission de statistique, notamment : a) un examen méthodologique du cadre d'indicateurs et la mise à jour de la classification par catégories ; b) le rassemblement, sur une plateforme commune, de l'ensemble des programmes et supports de renforcement des capacités et de formation sur le suivi des objectifs de développement durable ; c) la révision du mandat du Groupe d'experts ; d) les travaux réalisés par les Groupes de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques et sur l'information géospatiale, ainsi que par l'équipe spéciale sur le tourisme durable. La Commission sera également saisie d'un document de référence contenant des exemples de mise en œuvre du plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable.

La Commission est invitée à formuler des observations sur les progrès accomplis par le Groupe d'experts et à fournir des orientations pour la suite des travaux du Groupe. Les mesures que la Commission est invitée à prendre figurent au paragraphe 41 du rapport.

Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

I. Introduction

1. Dans sa résolution 70/1, l'Assemblée générale a confié au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable la tâche d'élaborer et de mettre en œuvre le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le cadre mondial d'indicateurs élaboré par le Groupe d'experts a été adopté par l'Assemblée dans sa résolution 71/313 sur les travaux de la Commission de statistique relatifs au Programme 2030.

2. Dans le présent rapport, le Groupe d'experts rend compte des travaux qu'il a menés en 2022 conformément au programme de travail approuvé par la Commission de statistique et à la décision 53/101 de la Commission (voir E/CN.3/2022/41). À la section II du rapport, le Groupe d'experts résume ses travaux sur la mise en application du cadre mondial d'indicateurs. À la section III, il présente les principes directeurs et le calendrier de l'examen complet du cadre prévu en 2025. À la section IV, il présente les activités relatives à la ventilation des données et les activités des Groupes de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques et sur l'information géospatiale, ainsi que de l'équipe spéciale sur le tourisme durable. À la section V, il présente son programme de travail pour 2023. Enfin, les mesures que la Commission est invitée à prendre sont énoncées à la section VI.

II. Application du cadre mondial d'indicateurs

3. En 2022, le Groupe d'experts a continué d'organiser des réunions publiques axées sur des sujets choisis liés au suivi des objectifs de développement durable. Ces réunions se sont tenues sous forme virtuelle en février et en juin¹ et ont chacune réuni plus de 215 représentants de pays, d'organisations internationales et régionales et d'autres parties prenantes. Entre les réunions, le Groupe d'experts a poursuivi ses échanges par voie électronique et a tenu huit réunions virtuelles dans le courant de l'année.

4. La treizième réunion du Groupe d'experts, qui s'est tenue du 7 au 9 novembre à Bangkok, a réuni une centaine de participants, parmi lesquels des représentants d'États Membres et d'entités et d'organismes internationaux et d'autres parties prenantes. Lors de cette réunion, les participants ont examiné l'application du cadre mondial d'indicateurs ; passé en revue les travaux menés par les Groupes de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques et sur l'information géospatiale, ainsi que par l'équipe spéciale sur le tourisme durable ; mis à jour la classification par catégories en se fondant sur l'examen annuel relatif à la disponibilité des données et examiné les lacunes en matière de données ; discuté des différents aspects de l'examen des métadonnées, notamment d'une nouvelle procédure simplifiée pour les mises à jour de métadonnées supposant des changements majeurs, ainsi que des activités du sous-groupe chargé des métadonnées ; examiné les considérations initiales à prendre en compte pour l'examen complet de 2025 ; convenu du plan de travail du Groupe d'experts pour 2023. En outre, les participants ont partagé des données d'expérience et des meilleures pratiques sur le suivi des objectifs de développement durable aux niveaux

¹ Voir <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/> (en anglais seulement).

national, régional et mondial et la communication d'informations à ce sujet, la ventilation des données et les données inclusives, les innovations en matière de données et les activités de renforcement des capacités liées aux objectifs de développement durable.

5. À la treizième réunion, les membres du Groupe d'experts ont également révisé le mandat du Groupe (voir annexe I) de façon à y introduire une obligation de participation tendant à ce que les membres participent régulièrement et à ce que toutes les régions soient représentées à toutes les réunions.

6. Cara Williams (Canada, élue en février 2021) et Karen Chavez (Colombie, élue en juin 2021) ont assuré la coprésidence du Groupe d'experts en 2022. En décembre 2022, M^{me} Chavez a pris d'autres fonctions et a renoncé à ses fonctions de Coprésidente. M^{me} Williams continuera de présider le Groupe d'experts et la deuxième personne qui assurera la coprésidence avec elle sera élue une fois que le renouvellement des membres aura eu lieu, en juin 2023.

A. Examen méthodologique du cadre d'indicateurs et mise à jour de la classification par catégories

7. Conformément à son programme de travail approuvé, le Groupe d'experts a examiné la disponibilité (au 19 octobre 2022) des données se rapportant aux indicateurs des catégories I et II dans la Base de données mondiale relative aux indicateurs afin d'évaluer le nombre de pays et le pourcentage de la population dans chaque région où les indicateurs s'appliquaient. L'examen a été présenté à la treizième réunion. Douze indicateurs remplissaient les critères pour être reclassés de la catégorie II à la catégorie I : 1.5.2/11.5.2 (indicateur polyvalent), 5.6.2, 8.b.1, 10.2.1, 10.7.2, 11.2.1, 11.5.3, 16.1.1, 16.2.2, 16.5.1, 16.6.1 et 17.7.1. Des sous-composantes de deux indicateurs ont également été reclassées de la catégorie II à la catégorie I : 1.a.2 (composante éducation) et 6.2.1 (partie a) : proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité).

8. D'après la classification par catégorie mise à jour à l'issue des examens, sur les 231 indicateurs uniques, 148 relèvent de la catégorie I, 77 de la catégorie II et 6 de plusieurs catégories à la fois (les composantes de ces indicateurs n'appartiennent pas toutes à la même catégorie). Le Secrétariat mettra à jour la classification par catégories sur une base annuelle à la suite de l'examen de la disponibilité des données pour les indicateurs des catégories I et II et publiera les dernières informations disponibles sur la page Web correspondante².

9. Au 17 octobre 2022, la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable comprenait des données relatives à 219 des 231 indicateurs uniques et plus de 2,3 millions d'entrées. Les données relatives à trois des 12 indicateurs restants devraient être soumises en décembre 2022. Pour la majorité des neuf indicateurs restants, pour lesquels des données n'ont pas été soumises, les organismes responsables ont communiqué une date de soumission estimative – en 2023 pour la plupart – ou ont fourni un plan de données mis à jour.

B. Améliorations annuelles proposées

10. Conformément à la résolution 71/313 de l'Assemblée générale et au plan et aux critères établis par le Groupe d'experts en ce qui concerne les améliorations mineures pouvant être apportées sur une base annuelle (E/CN.3/2017/2, par. 21), le Groupe

² Voir <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/tier-classification/> (en anglais seulement).

d'experts a examiné la liste des améliorations proposées par ses membres et les organismes responsables et s'est accordé sur quatre améliorations (indicateurs 5.3.2, 10.7.2, 12.7.1 et 15.4.2) devant être présentées à la Commission pour examen (voir annexe II).

C. Examen des métadonnées et sous-groupe d'experts sur les métadonnées

11. L'une des tâches du Groupe d'experts consiste à examiner régulièrement les nouveautés et les questions méthodologiques relatives aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable et à leurs métadonnées, notamment les éléments rédactionnels, la grammaire, la cohérence et l'homogénéité. Ainsi, le Groupe examine régulièrement les métadonnées se rapportant aux indicateurs du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, notamment lorsqu'un organisme responsable revoit la méthode de calcul associée à un indicateur. À sa treizième réunion, le Groupe d'experts a approuvé une proposition tendant à adopter et à mettre en œuvre une procédure simplifiée de mise à jour des métadonnées qui soit plus prévisible, conviviale, opportune et efficace.

12. Dans le cadre de la procédure simplifiée, une section sera ajoutée à la base de métadonnées³ ; elle contiendra des instructions et des documents décrivant clairement, à l'intention des organismes responsables, la procédure de dépôt des demandes concernant des mises à jour importantes des métadonnées. Les critères utilisés pour déterminer si les mises à jour sont importantes et doivent par conséquent être examinées et approuvées par le Groupe d'experts sont les suivants :

- a) changements dans les concepts et les définitions ;
- b) changements dans la méthode de calcul ;
- c) changements dans l'intitulé ou la description de l'indicateur ;
- d) changements qui pourraient avoir une incidence sur la définition ou le sens de l'indicateur et sur la comparabilité des données avec les données soumises précédemment (si la population diffère par exemple).

En cas de mise à jour importante des métadonnées, les organismes responsables sont invités à télécharger les métadonnées actuelles depuis la base de métadonnées⁴ et à les mettre à jour en suivi des modifications ; à justifier les changements et à expliquer en quoi ils consistent dans le formulaire standard de demande de mise à jour des métadonnées ; à communiquer, à titre facultatif, tout document supplémentaire par courriel à l'adresse sdgindicators@un.org. Le dossier sera ensuite transmis aux membres du Groupe d'experts pour examen.

13. Selon la procédure simplifiée, les membres auront quatre à huit semaines pour examiner chaque demande et consulter des experts de leur pays et des pays de la sous-région qu'ils ou elles représentent. Les organismes responsables seront ensuite invités à faire une présentation à la réunion mensuelle du Groupe d'experts afin de donner aux membres l'occasion de faire des commentaires et de poser des questions. Après la réunion, le Groupe d'experts aura deux semaines supplémentaires pour faire part de ses observations et pour poser des questions supplémentaires par écrit aux organismes responsables. Une décision concernant la demande de mise à jour des métadonnées sera prise à la prochaine réunion régulière des membres ou une demande de délai supplémentaire pour l'examen y sera présentée le cas échéant.

³ Voir <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/> (en anglais seulement).

⁴ Ibid.

14. En sus de l'examen régulier des demandes de mise à jour des métadonnées, le Groupe d'experts a formé en 2020 un sous-groupe chargé de procéder à un examen approfondi et complet des métadonnées afin d'améliorer la qualité globale des métadonnées et de faciliter ainsi la transmission des données et d'aider les pays à mieux appliquer les indicateurs. Les pays membres ayant rejoint le sous-groupe sont les suivants : Allemagne, Canada, Colombie, Danemark, France, Irlande, Malaisie et Suède. Il y a actuellement un total de 241 fichiers dans la base de métadonnées (11 indicateurs comprennent plus d'un fichier). Le sous-groupe a terminé l'examen d'une première série de 131 fichiers en décembre 2021. Les observations du sous-groupe concernant ces fichiers ont été adressées aux organismes responsables en février 2022. Quatre-vingt-quatorze de ces fichiers ont été mis à jour par les organismes, qui ont fait des observations ou des modifications supplémentaires, puis ont été téléchargés dans la base de métadonnées.

15. L'examen de la série restante de 110 fichiers de métadonnées devrait être mené à terme d'ici à la fin du mois de janvier 2023. Ces 110 fichiers, ainsi que les fichiers de la première série qui n'ont pas été renvoyés par les organismes responsables, seront adressés à ces derniers en janvier 2023. Les fichiers de métadonnées contiendront des observations faites en suivi des modifications, dont les organismes responsables tiendront compte lors de la mise à jour des métadonnées. D'ici mars 2023, le sous-groupe chargé des métadonnées devrait avoir examiné tous les fichiers se trouvant dans la base de métadonnées et les organismes devraient avoir communiqué leurs observations et suggestions de modifications afin de faciliter l'achèvement de l'examen.

16. Afin de faciliter l'examen des métadonnées, le sous-groupe a également fourni aux responsables des critères d'examen détaillés à prendre en compte lors de la mise à jour des métadonnées, notamment une liste de points à vérifier pour ce qui est de la lisibilité, de la grammaire et de la cohérence et de l'homogénéité des données⁵.

D. Mise en commun de données d'expérience et de bonnes pratiques en ce qui concerne le suivi des objectifs de développement durable

17. Conformément à son plan de travail approuvé, le Groupe d'experts s'est concentré sur l'application du cadre d'indicateurs et sur le partage de données d'expérience et de bonnes pratiques en ce qui concerne le suivi des objectifs de développement durable, notamment sur les plateformes, les tableaux de bord et les portails nationaux consacrés aux objectifs de développement durable et d'autres outils permettant d'évaluer les progrès accomplis ; la communication des données relatives aux objectifs de développement durable ; la ventilation des données ; les solutions au manque de données ; l'utilisation de sources de données non traditionnelles et innovantes pour les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Conformément à son plan de travail, le Groupe d'experts a invité les pays, les organismes et les parties prenantes à étayer les différentes initiatives portant sur ces questions lors de leurs réunions publiques. En outre, le Groupe d'experts a conduit une deuxième enquête afin de recueillir, auprès des pays et des commissions régionales, de brèves descriptions présentant les bonnes pratiques dans ces domaines. En plus des questions qui figuraient déjà dans le questionnaire initial envoyé en 2021, le questionnaire de la deuxième enquête comprenait une nouvelle section sur

⁵ Voir https://unstats.un.org/sdgs/files/meetings/iaeg-sdgs-meeting-13/10b_Work-of-IAEG-SDG-metadata-sub-group.pdf (en anglais seulement).

l'utilisation des sources de données non traditionnelles et innovantes⁶. Le 5 décembre 2022, 70 pays et quatre commissions régionales avaient répondu au questionnaire et communiqué des résumés succincts dans lesquels ils avaient présenté leurs bonnes pratiques, donné des liens vers des sites Web ainsi que d'autres informations ou documents et formulé des observations au sujet des difficultés qu'ils avaient rencontrées ou des suggestions à l'attention du Groupe d'experts.

18. Dans le cadre des deux séries de questionnaires envoyés en 2021 et 2022, 95 pays au total ont soumis des contributions. Lors de la dernière série, 29 pays ont répondu pour la première fois et 41 ont donné des informations actualisées. Le site consacré aux bonnes pratiques relatives aux objectifs de développement durable sera mis à jour régulièrement et servira de document évolutif que les pays et les commissions régionales pourront utiliser comme point de référence et répertoire de ressources.

E. Renforcement des capacités au service de la réalisation des objectifs de développement durable : base de connaissances

19. Dans sa décision 53/101, la Commission de statistique a souligné que les pays avaient besoin d'un soutien technique et financier continu pour renforcer leur capacité de suivi des objectifs de développement durable, pour produire des indicateurs relatifs aux objectifs et pour moderniser leurs systèmes statistiques. En réponse à cette demande, une page Web sera élaborée. Elle comportera une base de connaissances renfermant des activités de renforcement des capacités et des ressources de formation pour les différents objectifs, cibles et indicateurs, ainsi que pour chaque thème transversal et chaque région (essentiellement, des contributions des commissions régionales et d'autres organisations régionales). Le Groupe d'experts est convenu d'utiliser la page de formation statistique « UN SDG:Learn »⁷ comme base de connaissances. Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'une initiative des Nations Unies qui vise à offrir aux particuliers et aux organisations des solutions d'apprentissage pertinentes et adaptées sur des sujets liés au développement durable. Avec le concours de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le Réseau mondial d'établissements de formation statistique a utilisé la plateforme pour créer une page de formation consacrée à la statistique⁸, où il a répertorié les ressources d'apprentissage en ligne et de microapprentissage disponibles pour une utilisation plus large. La page statistique comprendra des ressources d'apprentissage en ligne, des documents et des directives pour le suivi des objectifs de développement durable établis par les organismes responsables, les commissions régionales et d'autres partenaires.

20. Le secrétariat du Groupe d'experts, à savoir la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, prévoit de rappeler aux organismes responsables et aux autres partenaires de charger sur la plateforme UN SDG:Learn, à partir de décembre 2022, les formations, activités d'apprentissages en ligne ou d'autres ressources pertinentes qu'ils auront élaborées selon un modèle établi. Le secrétariat a répertorié les mises à jour, mineures comme majeures, à faire sur la plateforme, qui seront effectuées en temps voulu. L'UNITAR a également accepté de s'occuper de toutes les mises à jour requérant des moyens importants ainsi que des changements majeurs à apporter à la plateforme au cours de son prochain

⁶ Les informations et les exemples ont été réunis et publiés sur le wiki consacré au bonnes pratiques relatives aux objectifs de développement durable : <https://unstats.un.org/wiki/display/sdgGoodPractices> (en anglais seulement).

⁷ Voir <https://www.unsdglearn.org/> (en anglais seulement).

⁸ Voir <https://www.unsdglearn.org/statistics/> (en anglais seulement).

cycle budgétaire, qui commencera en avril 2023, et d'apporter dans l'intervalle les rectifications mineures au moyen des ressources existantes. La plateforme contient des ressources d'apprentissage en ligne et de microapprentissage et dispose d'une interface permettant aux prestataires de services de formation de publier facilement du contenu selon un flux de travail rationalisé.

III. Principes directeurs et calendrier de l'examen complet de 2025

21. Conformément à la résolution 71/313 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a noté que le cadre global d'indicateurs devait faire l'objet d'un examen complet par la Commission à sa cinquante-sixième session, en 2025, le Groupe d'experts a discuté du prochain examen complet à sa treizième réunion. Il est convenu que les principes directeurs utilisés pour l'examen complet de 2020 (voir E/CN.3/2020/2 et par. 22 ci-après) s'appliqueraient aussi à l'examen complet de 2025. Il a également recommandé un calendrier pour la conduite de l'examen complet de 2025.

22. Le Groupe d'experts est convenu que l'examen de 2025 serait une bonne occasion d'améliorer le cadre d'indicateurs en vue de faciliter le suivi des objectifs de développement durable à l'échelle mondiale et de fournir les orientations nécessaires aux pays, dont beaucoup ont déjà bien avancé dans la mise en œuvre de leurs cadres nationaux et de leurs mécanismes de communication de l'information. Il est également convenu de plusieurs principes directeurs pour l'examen de façon à en fixer les paramètres. Ces principes sont les suivants :

a) L'examen doit prendre en compte les investissements déjà réalisés aux niveaux national et international et ne doit pas compromettre les mesures en cours ;

b) Le cadre révisé ne doit pas trop alourdir la charge de travail des organismes nationaux de statistique ;

c) Il faut ménager la possibilité d'améliorations tout en veillant à ce que les modifications soient d'une portée limitée et à ce que la taille du cadre demeure inchangée ;

d) Les travaux communs du Groupe d'experts doivent rester axés sur la mise en œuvre du cadre au niveau national aux fins du suivi et de la réalisation des objectifs de développement durable.

23. Le Groupe d'experts est en outre convenu de recommander le calendrier ci-après pour l'examen complet de 2025 :

a) Novembre 2022 : le Groupe d'experts a communiqué le calendrier recommandé et les principes directeurs de l'examen complet de 2025 ;

b) Novembre 2023 : le Groupe d'experts communiquera les critères retenus pour l'examen complet de 2025 ;

c) Janvier à juin 2024 : le Groupe d'experts élaborera, avec le concours du Secrétariat, un cadre d'examen contenant les suppressions, remplacements, ajustements et ajouts éventuels, sur la base des analyses et évaluations antérieures ;

d) Mai 2024 : toutes les propositions de modifications des indicateurs pour l'examen de 2025 (remplacements, suppressions, clarifications, ajustements et indicateurs supplémentaires) seront soumises au Secrétariat ;

e) Juillet à août 2024 : une consultation ouverte sur une liste préliminaire de propositions de modification des indicateurs sera organisée ;

f) Septembre 2024 : le Groupe d'experts examinera les résultats de la consultation ;

g) Octobre et novembre 2024 : à sa quinzième réunion, le Groupe d'experts examinera le projet de modification des indicateurs dont il devra être tenu compte dans l'examen complet de 2025 ;

h) Décembre 2024 : le Groupe d'experts établira la proposition finale pour l'examen de 2025 et la soumettra pour examen à la Commission de statistique à sa cinquante-sixième session, en mars 2025.

24. Le Groupe d'experts a également discuté des critères préliminaires à fixer pour les remplacements, les suppressions, les clarifications, les ajustements et les ajouts, ainsi que d'autres considérations, notamment les indicateurs supplétifs. Il est convenu qu'un indicateur supplétif pouvait être envisagé si l'indicateur actuel s'avérait très difficile à appliquer pour les pays et si l'indicateur supplétif proposé reposait sur une méthode solide et une bonne couverture des données.

IV. Travaux sur la ventilation des données, groupes de travail et équipe spéciale du Groupe d'experts

25. En 2022, le Groupe d'experts a poursuivi ses travaux sur la ventilation des données. Des travaux ont également été menés par les Groupes de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques et sur l'information géospatiale. Le Groupe de travail sur la méthode de mesure de l'appui au développement a été dissous à la cinquante-troisième session de la Commission de statistique⁹. Une équipe spéciale sur le tourisme durable a récemment été constituée par le Groupe d'experts. Les groupes de travail et l'équipe spéciale se composent de membres du Groupe d'experts et d'autres représentants invités, sur la base de leurs mandats respectifs¹⁰.

A. Travaux sur la ventilation des données

26. Sous la direction du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages, la Division de statistique a continué à développer l'ensemble d'outils pour l'application de l'estimation sur petits domaines aux objectifs de développement durable. Ayant pour objet d'aider les pays à utiliser des méthodes d'estimation sur petits domaines afin d'améliorer la disponibilité des données relatives aux groupes de populations vulnérables, l'ensemble d'outils englobe des conseils pratiques et des études de cas nationales. Des exemples et des études de cas nationaux supplémentaires ont été ajoutés. Comme indiqué à la section II. D ci-dessus, le Groupe d'experts a invité les pays, les commissions régionales et les organismes internationaux à faire part de leurs bonnes pratiques en matière de ventilation des données, dont il est rendu compte sur le site consacré aux bonnes pratiques relatives aux objectifs de développement durable. Il a également demandé à son groupe de travail sur l'information géospatiale de donner des orientations sur la ventilation des données par emplacement géographique, qui sont décrites en détail à la section IV. C ci-après.

⁹ Les Groupes de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques et sur l'information géospatiale ont été créés en 2016 et le Groupe de travail sur la méthode de mesure de l'appui au développement a été créé en 2020 et a achevé ses travaux en 2022.

¹⁰ On trouvera des renseignements sur le mandat et la composition des deux groupes de travail et de l'équipe spéciale, ainsi que d'autres informations importantes à leur sujet, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/> (en anglais seulement).

B. Groupe de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

27. Actuellement présidé par le Mexique, le Groupe de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable est composé de représentantes et représentants de 12 pays et de 10 organismes internationaux. Depuis sa publication officielle en 2019, la définition de structure des données afférentes aux indicateurs a été régulièrement mise à jour et synchronisée avec la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, comme c'est également le cas de l'ensemble mondial de données relatives aux objectifs publié par la Division de statistique sur l'interface de programmation d'applications consacrée à l'échange de données et de métadonnées statistiques. Un mécanisme d'échange de données et de métadonnées statistiques a été établi avec six organismes responsables. Ce mode de communication de l'information s'est avéré nettement plus efficace que l'échange habituel de données sur Excel tant pour la Division que pour les organismes communiquant des informations. En 2022, la Division a collaboré avec les organismes responsables pour développer les échanges de données et métadonnées statistiques afin de gagner en efficacité et d'alléger la charge de travail que représente la communication d'informations. Des activités de renforcement des capacités sont prévues pour les organismes responsables au début de 2023. L'échange de données s'est également poursuivi avec les pays : environ 36 pays ont transmis leurs ensembles de données sur les objectifs de développement durable au laboratoire de données relatives aux objectifs, module d'échange de données et de métadonnées de la Plateforme de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, ce qui facilite les comparaisons entre les ensembles de données mondiaux et nationaux, les métadonnées permettant d'analyser les différences entre les deux.

28. À la suite de la publication de la définition officielle de structure de métadonnées au début de l'année 2022, la Division de statistique a publié l'ensemble de métadonnées de référence sur les objectifs de développement durable sur une interface de programmation d'applications consacrée à l'échange de données et de métadonnées statistiques. Les métadonnées sont désormais disponibles dans un format lisible par machine, ce qui a permis à la Division de statistique d'améliorer considérablement l'interface utilisateur et les fonctionnalités de la base de données mondiale et de la Plateforme relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, qui regroupent désormais les données et les métadonnées de référence. La disponibilité des métadonnées sur une interface de programmation d'applications dans un format lisible par machine a également facilité la mise en œuvre d'un projet dirigé par la Banque mondiale sur la traduction assistée par ordinateur des métadonnées de référence relatives aux objectifs.

29. La Division a continué de mener des activités de renforcement des capacités sur l'échange de données et de métadonnées statistiques se rapportant aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. En coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque asiatique de développement, elle a organisé dans 18 pays une formation en présentiel sur l'échange de données et de métadonnées statistiques et la diffusion des indicateurs et a dispensé une formation à distance pour 7 autres pays. Une formation en ligne sur l'échange de données et de métadonnées statistiques relatives aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, dont la mise au point a été financée par le Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, sera

lancée en décembre 2022. Le Groupe de travail a tenu à jour son site d'information, qui comporte des liens vers les définitions de structure des données et des métadonnées, des documents techniques, des conseils à l'intention des utilisateurs et utilisatrices et des ressources d'apprentissage¹¹.

C. Groupe de travail sur l'information géospatiale

30. Présidé par l'Irlande et la Colombie, le Groupe de travail sur l'information géospatiale¹² se compose de représentants et représentantes de 13 États Membres, de 9 organismes responsables et de 3 commissions régionales, ainsi que d'autres invités et experts. Il convoque régulièrement des réunions virtuelles ainsi que des réunions plénières annuelles, et fait officiellement rapport au Groupe d'experts. En raison de la nature complémentaire et transversale du Programme 2030, le Groupe de travail a contribué également, avec le Secrétariat, à l'élaboration d'un rapport¹³ présenté au Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, au titre du point de l'ordre du jour du Comité intitulé « Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable ». Paloma Merodio (Mexique) est récemment parvenue au terme de son mandat de coprésidente du Groupe de travail et a été remplacée par Sandra Moreno (Colombie).

31. À sa cinquante-troisième session, dans sa décision 53/101, la Commission de statistique a adopté le plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable, destiné aux professionnels de la statistique et de l'information géospatiale œuvrant dans les domaines couverts par le cadre mondial d'indicateurs. Disponible en anglais, espagnol et français, le plan d'étapes est un mécanisme d'information et de communication stratégique qui contribue à créer des liens entre les professionnels de la statistique et de l'information géospatiale œuvrant dans les domaines couverts par le cadre mondial d'indicateurs. Il contribue également à communiquer, à guider et à faire mieux connaître l'information géospatiale, les observations de la Terre et d'autres sources de données, produits, outils et méthodes connexes, l'objectif étant de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable et d'en rendre compte.

32. Le plan d'étapes, dans lequel l'information géospatiale et l'information géolocalisée sont reconnues et acceptées comme étant des données officielles permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et les indicateurs mondiaux y afférents, donne des conseils simples et pratiques aux organismes nationaux de statistique et d'information géospatiale, aux organismes responsables et aux autres acteurs qui œuvrent au niveau national à la réalisation des objectifs de développement durable. Les ressources disponibles, les cadres géospatiaux mondiaux existants et les méthodes innovantes mis en avant dans le plan d'étapes s'accompagnent d'une série de mesures clés, d'études de cas et de directives relatives à chaque étape, notamment des recommandations quant à la valeur unique et aux possibilités que peut apporter et qu'apporte l'information géospatiale. Le plan définit également ce qui doit être fait et quand, pourquoi et par qui cela doit être fait. Il contribue en outre à démontrer l'importance du rôle d'intégration que le Cadre intégré de l'information géospatiale, le Cadre statistico-géospatial mondial et d'autres cadres jouent dans la réalisation du Programme 2030.

¹¹ Voir <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/sdmx-working-group/> (en anglais seulement).

¹² Voir <https://ggim.un.org/UNGGIM-wg6/> (en anglais seulement).

¹³ Voir E/C.20/2022/11/Add.1 (disponible en anglais uniquement) à l'adresse <https://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/12th-Session/documents/>.

33. Pour aider les pays à exécuter le plan d'étapes, le Groupe de travail a élaboré un document donnant des exemples de mise en œuvre du plan. Ce document, qui a été accueilli avec satisfaction par le Groupe d'experts à sa treizième réunion, est joint, après révision, au présent rapport à titre de document de référence pour l'information de la Commission. Il détermine comment les pays peuvent ventiler les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable par emplacement géographique uniquement ou en combinaison avec d'autres paramètres (comme le sexe, l'âge, le revenu, le statut migratoire et le handicap) de façon à être en mesure d'analyser plus en profondeur les indicateurs en veillant à ce qu'aucun lieu ne soit laissé de côté dans l'optique de ne laisser personne de côté.

34. Le plan de travail du Groupe de travail pour 2023 a été approuvé par le Groupe d'experts à sa treizième réunion. Il oriente le Groupe de travail vers des activités de promotion et d'information sur les possibilités d'innovation qu'offre l'information géospatiale pour le suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Il s'agira notamment de contribuer à l'organisation d'ateliers et de séminaires et de développer la collecte d'informations sur les cas dans lesquels des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable fondés sur l'information géospatiale peuvent être mis au point, mesurés, suivis et diffusés au moyen de cartes explicatives (story maps) et d'autres outils interactifs. En outre, le Groupe de travail accepte les offres de traduction du plan d'étapes de sorte que celui-ci soit diffusé et compris par le public le plus large possible.

D. Groupe de travail sur la méthode de mesure de l'appui au développement

35. À sa cinquante-troisième session, en mars 2022, la Commission de statistique a adopté le nouvel indicateur 17.3.1 qui avait été proposé et a prié l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la CNUCED d'être les organismes coresponsables du nouvel indicateur et de travailler en collaboration étroite pour éviter les doublons, et est convenue de dissoudre le Groupe de travail, celui-ci ayant exécuté pleinement son mandat. Des travaux visant à recueillir les premières données mondiales sur cet indicateur, y compris des activités de renforcement des capacités, sont en cours, et l'OCDE et la CNUCED coopèrent étroitement pour coordonner leurs efforts en application des décisions de la Commission.

36. La Commission est également convenue de procéder à un examen de la question de la mesure des efforts mondiaux et régionaux déployés en faveur des objectifs de développement durable, auquel certains pays ont dit souhaiter contribuer. Toutefois, les consultations avec les pays concernés ont fait ressortir que les efforts nationaux déployés concernant cette question n'étaient pas suffisamment avancés pour servir de fondement à des travaux supplémentaires et à un examen au niveau international pour le moment. Par conséquent, les pays pourraient souhaiter porter cette question à l'attention de la Commission à l'avenir, avec la participation de pays en développement et de pays développés, comme l'a demandé cette dernière.

E. Équipe spéciale sur le tourisme durable

37. À sa cinquante-troisième session, dans sa décision 53/101, la Commission de statistique a prié le Groupe d'experts de travailler en coordination étroite avec l'organisme responsable à l'élaboration d'une proposition concernant les indicateurs relatifs au tourisme durable, l'objectif étant de mieux suivre les résultats obtenus au

titre de la cible 8.9, et de lui rendre compte des progrès accomplis à ce titre à sa cinquante-quatrième session.

38. En application de la décision en question, le Groupe d'experts a créé l'équipe spéciale sur le tourisme durable, qui est composée de représentantes et représentants de 13 États Membres et de 4 organisations internationales et régionales. La Division des statistiques en assure le secrétariat et lui apporte un appui fonctionnel. Les principaux objectifs de l'équipe spéciale sont d'établir une proposition détaillée concernant des indicateurs relatifs au tourisme durable visant à améliorer le suivi des résultats obtenus au titre de la cible 8.9, d'en discuter et de trouver un consensus. La proposition devrait être prête à être soumise pour examen au Groupe d'experts lors de l'examen complet du cadre mondial d'indicateurs de 2025. L'équipe spéciale a prévu de tenir une réunion virtuelle tous les trimestres, mais pourrait se réunir plus ou moins fréquemment selon les besoins et comme les membres en conviendront. Entre les réunions, elle collaborera au moyen d'échanges et de plateformes électroniques.

39. L'équipe spéciale a tenu une première réunion en septembre 2022, au cours de laquelle ont été examinés et approuvés ses objectifs, ses activités, sa composition, ses modalités de travail, son calendrier et son plan de travail. Lors de la réunion, les membres ont examiné un cadre de décision proposé par la Division de statistique visant à rechercher, filtrer et sélectionner des indicateurs relatifs au tourisme durable. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a également fait part des travaux qu'elle menait sur la mesure de la durabilité du tourisme. Le Canada a été élu à la coprésidence de l'équipe de travail et les membres sont convenus d'élire un deuxième coprésident à une date ultérieure. On trouvera sur le site Web de l'équipe spéciale¹⁴ des précisions sur sa composition, ses réunions et ses méthodes de travail, ainsi que sur son calendrier et son plan de travail provisoires. La deuxième réunion de l'équipe spéciale a eu lieu en novembre 2022. La Division a informé les membres des modalités, du calendrier et des critères provisoires pour l'examen complet de 2025, qui ont été adoptés par le Groupe d'experts à sa treizième réunion. Les membres ont ensuite discuté de la définition du tourisme durable et de ce que les indicateurs de suivi de la cible 8.9 devraient mesurer. Enfin, ils sont convenus de la suite des travaux et ont demandé à l'OMT de dresser, d'ici la fin du mois de février 2023, pour examen et décision par l'équipe spéciale, une liste d'indicateurs relatifs au tourisme durable établis qui s'appuient sur une méthode solide et dont la couverture est bonne.

V. Programme de travail du Groupe d'experts

40. Le Groupe d'experts recommande que les activités ci-après soient menées à bien entre mars 2023 et mars 2024 :

a) s'attacher à mettre en œuvre le cadre d'indicateurs, notamment à intégrer des informations et données statistiques géospatiales ; à partager des données d'expériences et des meilleures pratiques relatives au suivi des objectifs de développement durable, notamment au moyen des plateformes, des tableaux de bord et des portails nationaux consacrés aux objectifs, à la communication de données sur les objectifs, à la ventilation des données et aux données inclusives, ainsi qu'aux innovations en matière de données et aux mesures prises au niveau national pour combler le manque de données sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ; à promouvoir l'innovation en matière de données, y compris le recours à des sources de données non traditionnelles ; à examiner le renforcement des capacités au service des objectifs de développement durable et à formuler

¹⁴ Voir <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/task-team-sustainable-tourism/>.

recommandations à cet égard, en coordination avec le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

b) examiner régulièrement les nouveautés et les questions méthodologiques relatives aux indicateurs et à leurs métadonnées et améliorer la qualité générale des métadonnées relatives aux indicateurs en s'appuyant sur le programme de travail du sous-groupe chargé des métadonnées ;

c) poursuivre les travaux sur la ventilation des données afin de fournir de nouvelles directives et d'assurer la liaison avec les autres groupes de travail et mécanismes existants compétents dans l'objectif de réaliser l'objectif ambitieux du Programme 2030 tendant à ne laisser personne de côté ;

d) poursuivre les travaux des Groupes de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques et sur l'information géospatiale et examiner les programmes de travail de ces groupes afin de s'assurer de leur conformité avec ses propres travaux ;

e) poursuivre les travaux de l'équipe spéciale sur le tourisme durable ;

f) poursuivre la préparation de l'examen complet de 2025, notamment l'examen des critères et des indicateurs supplémentifs ;

g) poursuivre le dialogue avec les organismes responsables afin d'améliorer la circulation et la diffusion à l'échelle mondiale des données sur les objectifs de développement durable ;

h) organiser des réunions publiques semestrielles, tenir sa quatorzième réunion au quatrième trimestre de 2023 et poursuivre ses échanges dans le cadre de réunions mensuelles.

VI. Décisions que la Commission de statistique est invitée à prendre

41. La Commission est invitée à :

a) prendre note des travaux réalisés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable en application de ses décisions ;

b) exprimer ses vues sur le mandat révisé du Groupe d'experts (tel qu'il figure à l'annexe I du présent rapport) et l'adopter ;

c) exprimer ses vues sur les améliorations annuelles (telles que présentées à l'annexe II) et les adopter ;

d) prendre note du document de référence sur la ventilation par emplacement géographique ;

e) exprimer ses vues sur le projet de programme de travail du Groupe d'experts pour 2023 et l'adopter.

Annexe I

Mandat révisé du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

1. Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable s'acquittera des tâches suivantes :

a) Aux fins d'adoption par la Commission de statistique, élaborer et parfaire un cadre d'indicateurs pour le suivi et l'examen des objectifs et des cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial, en tenant compte des initiatives des différents groupes de pays et organisations, notamment les organismes régionaux et internationaux, les commissions régionales, les milieux universitaires, la société civile et les autres organisations internationales concernées ;

b) Pendant les 15 années qui s'écouleront jusqu'en 2030, fournir une assistance technique pour l'application des indicateurs et du cadre de suivi adoptés ; veiller à l'utilisation des définitions harmonisées et convenues des indicateurs ; mettre en commun des données d'expérience en ce qui concerne le suivi des objectifs de développement durable ; encourager les bonnes pratiques et l'innovation, notamment dans le domaine du renforcement des capacités nationales ;

c) Examiner régulièrement les nouveautés et les questions méthodologiques relatives aux indicateurs et à leurs métadonnées ;

d) Examiner régulièrement les activités de renforcement des capacités menées dans les domaines statistiques qui présentent un intérêt pour le suivi des objectifs de développement durable et faire des recommandations qui seront examinées par la Commission de statistique, le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Comité de coordination des activités de statistique ;

e) Examiner et appuyer les travaux menés par le Secrétariat en vue de mettre en place un forum des utilisateurs des données relatives aux objectifs de développement durable, de mettre au point des outils d'analyse de données et d'établir un tableau de bord libre d'accès sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

2. Le Groupe d'experts est composé de 27 représentants d'organismes nationaux de statistique et d'un membre de droit¹ ainsi que de représentants des commissions régionales et d'organismes régionaux et internationaux, en tant qu'observateurs, qui fournissent un appui et d'importants conseils techniques selon que de besoin. Les membres du Groupe seront désignés par les mécanismes régionaux en place² pour une période initiale de deux ans, à l'issue de laquelle certains devraient être renouvelés, comme prévu par les mécanismes en question, afin d'assurer une représentation équitable de chaque région et de son expertise technique et de faire participer des représentants des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Les mécanismes régionaux concernés

¹ Le Président ou la Présidente de la Commission de statistique est membre de droit du Groupe d'experts.

² Commission africaine de statistique, Conférence des statisticiens européens, Conférence statistique des Amériques, Comité de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Comité de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

veilleront à ce qu'il y ait un renouvellement d'un certain nombre de membres pour assurer la continuité des travaux du Groupe³. Les pays non membres du Groupe peuvent désigner des représentants pour participer aux activités du Groupe en qualité d'observateurs.

3. Il est attendu de tous les membres qu'ils assistent régulièrement aux réunions et contribuent aux discussions et à la prise de décisions. Si un membre participe à moins de 50 % des réunions (en personne ou par communication écrite) au cours d'une année civile, il sera considéré comme n'étant plus actif et sera remplacé à la date la plus proche entre la fin de l'année civile et le prochain renouvellement des membres par l'intermédiaire du mécanisme régional dont il relève. Il est en outre attendu des membres qu'ils participent activement et apportent leurs contributions lors des réunions et dans les communications écrites qu'ils échangent entre les réunions.

4. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat assurera le secrétariat du Groupe d'experts. Les États Membres qui font partie du Groupe d'experts éliront deux coprésidents ou coprésidentes. Au moment du renouvellement des membres, l'un ou l'une des coprésident(e)s devra quitter sa fonction et sera invité(e) à rester membre du Groupe pour un mandat supplémentaire de deux ans. Il est préférable que les membres du Groupe d'experts ne soient pas en même temps membres du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les groupes actuellement chargés du suivi à l'échelle mondiale, qui sont généralement composés de représentants des systèmes statistiques nationaux et d'experts d'organismes internationaux œuvrant sur des indicateurs particuliers, contribueront aux travaux du Groupe d'experts selon les modalités qu'il déterminera. Par ailleurs, des groupes de suivi mondial seront mis en place selon les besoins ; ils rassembleront des experts nationaux et internationaux chargés de prêter leur concours au Groupe d'experts pour ce qui est du choix et de la définition des indicateurs ainsi que de la compilation des données et de la communication de l'information dans le cadre du suivi des progrès réalisés dans les nouveaux domaines visés par les objectifs et les cibles de développement durable.

5. Le Groupe d'experts mènera ses travaux de façon ouverte, participative et transparente et, s'il y a lieu, invitera des experts issus de la société civile, des universités et du secteur privé à mettre à son service leur expertise et leur expérience concernant des indicateurs et des méthodes de compilation de données innovantes.

6. Le Groupe d'experts tiendra une réunion par an et effectuera le reste de ses travaux par voie électronique. Les frais liés à la participation à ces réunions seront à la charge des participants. Une aide financière pourra être accordée à quelques pays en développement membres du Groupe d'experts à cet effet, dans la mesure des fonds disponibles.

7. Le Groupe d'experts rendra compte chaque année à la Commission de statistique, qui lui indiquera la voie à suivre.

³ Neuf membres du Groupe feront l'objet d'un roulement, à savoir : deux membres d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et australe ou d'Afrique de l'Ouest ; un membre d'Afrique du Nord ou d'Asie occidentale ; deux membres d'Asie centrale, orientale ou méridionale, d'Asie du Sud-Est ou d'Océanie ; deux membres des Caraïbes, d'Amérique centrale ou d'Amérique du Sud et deux membres d'Europe orientale, d'Amérique du Nord ou d'Europe du Nord, du Sud ou de l'Ouest.

Annexe II

Améliorations à apporter au cadre mondial d'indicateurs sur une base annuelle

Objectif et libellé actuel de l'indicateur

Améliorations apportées à l'indicateur

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge

5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation génitale, par âge

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

10.7.2 Nombre de pays dotés de politiques migratoires qui facilitent la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable

10.7.2 Proportion de pays dotés de politiques migratoires qui facilitent la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

12.7.1 Degré de mise en œuvre des politiques et plans d'action relatifs aux pratiques durables de passation des marchés publics

12.7.1 Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

15.4.2 Indice de couvert végétal montagneux

15.4.2 a) Indice de couvert végétal montagneux ;
b) proportion de terres montagneuses dégradées